



DEL- 2022 - 014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17

OBJET :

**SORTIES
EDUCATIVES POUR
LES ECOLES
PRIMAIRES
COMMUNALES POUR
2022**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le Jeudi 24 février
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal
EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2022

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND
A., Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BAUDRY
M., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M BOUCHEREAU
F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-
L, Mme JOLIVET C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme
LAMBERT B., M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU
C.

Excusés : M AMOSSÉ M.,

Secrétaire de séance : M SOURISSEAU B.

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique
et privée pour 2021, au titre des sorties éducatives :

➤ **20 € par élève pour les maternelles et primaires**

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2022 à :

- l'article 6188 pour l'école publique pour **1 700 €**
- l'article 6574 pour l'école privée pour **1 580 €**

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le - 1 MARS 2022

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 1 - MARS 2022

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN